

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Mercredi 12 février 2025

### **La CAT invite le Premier Ministre à conforter le modèle de gouvernance partenariale public/privé du tourisme français et à renoncer au projet de fusion entre Atout France et Business France**

**Après avoir pris connaissance de nouvelles informations concernant l'avenir du GIE Atout France, les membres de la CAT, réunis en Conseil exécutif ce 12 février 2025, ont souhaité réaffirmer leur soutien à l'Agence et à la plénitude de ses missions**

Composée de près d'une vingtaine d'organisations professionnelles représentant tous les maillons de la chaîne de valeur du tourisme en France, la CAT a adressé ce jour un courrier au Premier ministre l'invitant à conforter le modèle de gouvernance partenariale public/privé du tourisme français et à renoncer au projet de fusion entre Atout France et Business France.

Dès le 8 octobre dernier, s'inscrivant dans la continuité du Conseil interministériel du tourisme (CIT) du 7 mai 2024 qui évoquait une évolution des missions de l'Agence et la mise en place de simples « *synergies avec d'autres opérateurs* », les membres de la CAT avaient rappelé leur attachement à un opérateur partenarial fort et entièrement dédié au tourisme, qui rassemble en son sein l'expertise de la demande et celle de l'offre et réunisse les acteurs publics et privés du secteur.

A travers leur soutien au modèle de GIE, les membres de la CAT soulignaient également l'importance de la préservation de l'ensemble des missions de l'Agence (promotion, ingénierie, observation, immatriculation, classement, qualité, etc. ...), dans une interaction étroite nécessaire à l'efficacité des politiques publiques en faveur du tourisme et à l'attractivité de la Destination France.

Après des mois d'attente, la CAT estime désormais nécessaire de stabiliser rapidement le modèle de gouvernance actuel, au vu des enjeux auxquels est confronté le secteur et des risques multiples que comporterait toute « aventure » statutaire affectant la dynamique partenariale et l'intégrité même du GIE, librement constitué par contrat passé entre l'État, les territoires et les professionnels.

Par-delà les freins partenariaux et juridiques évidents d'un éventuel rapprochement statutaire, il apparaît de surcroît qu'aucune efficacité, ni budgétaire, ni opérationnelle, dans la conduite des missions de l'Agence ne résulterait d'un tel projet.

Bien au contraire, les fondements mêmes de la gouvernance partenariale du tourisme seraient immédiatement fragilisés, entraînant un effondrement de la dynamique de rassemblement des acteurs publics et privés du secteur et compromettant le financement partenarial des actions en faveur du tourisme français (30 millions d'€ sont amenés chaque année par les adhérents du GIE).

## COMMUNIQUE DE PRESSE

De même, un éclatement des missions entre plusieurs autorités, services ou opérateurs conduirait à un affaiblissement de notre politique touristique dont les actions afférentes doivent être conduites et confrontées dans un seul ensemble porté à la fois par l'État, les territoires et les professionnels.

L'industrie touristique française est attachée au maintien d'un opérateur d'État spécifique entièrement dédié au tourisme et parfaitement identifiable comme tel, même si elle souscrit pleinement à l'opportunité de synergies dans le cadre d'une stratégie d'attractivité globale.

Il serait pour le moins incongru que le pays, qui se revendique aujourd'hui comme la première destination touristique mondiale, accueillait encore il y a quelques mois les Jeux de Paris 2024 et organisera en 2030 les JO d'hiver dans les Alpes françaises, « sacrifie » un tel modèle dans un contexte où nos principaux concurrents continuent de s'appuyer sur des agences spécialisées très actives à l'international (Turespaña, Brand Usa).

Enfin, les membres de la CAT entendent rappeler avec force que si l'attractivité touristique de notre pays à l'égard des clientèles étrangères nécessite d'être plus efficace sur les marchés internationaux, le tourisme français se caractérise également par une forte prépondérance du tourisme et de la clientèle domestiques : 70% du PIB touristique et 60% des nuitées réalisées en 2023.

La nécessité de demeurer compétitif par rapport à nos concurrents, ce y compris concernant notre clientèle domestique, tout en œuvrant au développement d'un tourisme plus durable et plus inclusif nécessite d'avoir une approche multidimensionnelle et multi-expertises portée par une seule et même entité partenariale entièrement dédiée à cette tâche.

Dans la droite ligne des orientations fixées par Nathalie Delattre en la matière, notre objectif commun doit être désormais de réunir les conditions d'une refonte permettant de renouer avec un puissant partenariat public/privé incluant toute la diversité des filières du tourisme français tant au sein des organes de gouvernance que dans la conduite des missions de l'Agence, tout en favorisant une mutualisation des moyens avec Business France.

Comme l'a souhaité la Ministre, les membres de la CAT se tiennent à sa disposition et à celle de ses services dans le cadre du travail de fond qu'elle souhaite conduire main dans la main avec les professionnels et les territoires sur les améliorations à apporter au modèle d'agence nationale.

### Qui sommes-nous ?

**La Confédération des Acteurs du Tourisme (CAT)** est l'unique organisation réunissant l'ensemble des acteurs de l'industrie touristique. Composée de près d'une vingtaine de fédérations ou organisations professionnelles représentant 1 million de salariés et 70 000 entreprises, elle vise à rassembler et représenter de manière unifiée les professionnels de l'industrie du tourisme. Pour en savoir plus : [www.acteursdutourisme.fr](http://www.acteursdutourisme.fr)

### Contact presse :

Ophélie Rota – 06 82 82 95 82 – [ophelie.rota@umih.fr](mailto:ophelie.rota@umih.fr) /

Guillaume Lemière – 06 47 04 87 95 – [guillaume.lemiere@acteursdutourisme.fr](mailto:guillaume.lemiere@acteursdutourisme.fr)

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### LES ORGANISATIONS MEMBRES DE LA CAT

- *Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie - UMIH*
- *Groupement des Hôtelleries & Restaurations - GHR*
- *Groupement National des Chaines Hôtelières - GNC*
- *Club des dirigeants des hôtels 4\*, 5\* & Palaces*
- *Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air - FNHPA*
- *Fédération Nationale des Résidences de Tourisme, Apparthôtels et Villages de Vacances - FNRT*
- *Les Entreprises du Voyage - EDV*
- *Fédération nationale de l'aviation et de ses métiers - FNAM*
- *Fédération Nationale des Transports de Voyageurs - FNTV*
- *Entreprises Fluviales de France - E2F*
- *Mobilians, les entreprises de la mobilité*
- *Union Française des Métiers de l'Évènement - UNIMEV*
- *Domaines Skiables de France - DSF*
- *Union Sport & Cycle - USC*
- *Fédération Nationale des Entreprises des Activités Physiques de Loisirs – Active-FNEAPL*
- *Groupement des Entrepreneurs de Golf Français – GEGF*
- *Chambre Syndicale Nationale des Entreprises de Remise et de Tourisme - CSNERT*
- *Union nationale des associations de tourisme et de plein air - UNAT*
- *Fédération Française des Ports de Plaisance - FFPP*